

BULLETIN 2019

Tome 1 : délibérations



SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental		
- Réunion du 1 ^{er} juillet 2019	5	

Sont publiés intégralement les délibérations du Conseil départemental, de la Commission permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil peut être consulté au Centre de Documentation à l'Hôtel du Département.



REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 154, 253, 353, 456, 505, 551, 803 et 851

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

(Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant le rapport n° 154 : Avis sur le projet arrêté de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) du reste de la délibération,

- A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) s'agissant du rapport n° 154 : Avis sur le projet arrêté de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- A l'unanimité pour le reste de la délibération,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 154, 253, 353, 456, 505, 551, 803 et 851 intitulés :

N° 154: Avis sur le projet arrêté de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (STRADDET),



- N° 253: Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances – Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et des EPCI # Compétence partagée,
- N° 353 : Ville de CHATEAU-THIERRY Musée Jean de La Fontaine : Financement de la maîtrise d'œuvre et de la première phase de travaux,
- N° 456 : Gestion patrimoniale : Cession immobilière à TERGNIER,
- N° 505 : Intervention du Département dans le domaine du Sport # Compétence partagée,
- N° 551: Aide au titre des manifestations à vocation départementale, d'intérêt intercantonal ou cantonal # Compétence partagée,
- N° 803 : Projet « Passe numérique » au service de l'inclusion numérique,
- N° 851 : Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : cadre d'orientations,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:54 Référence : 13774d5dce47e5b4fa714a973753713ae2fa0919



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 100

Budget supplémentaire et décision modificative n°2 de l'exercice 2019

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 19 abstentions),

Arrête au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, le Budget supplémentaire et la Décision Modificative N°2 de 2019 présentés par M. le Président du Conseil départemental se présentant comme suit par chapitre (reports compris) :



1) Section de fonctionnement

	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions finales	
Chapitres	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002		5 782 029,92 €	0,00 €	0,00€	0,00€	5 782 029,92 €
930	573 763,59 €	48 091,00 €	0,00 €	0,00€	573 763,59 €	48 091,00 €
9305			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
931			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
932	404 884,32 €	3 011,00 €	0,00 €	0,00€	404 884,32 €	3 011,00 €
933	321 010,40 €		0,00 €	0,00€	321 010,40 €	0,00€
934	1 340 032,31 €	14 275,06 €	0,00 €	0,00€	1 340 032,31 €	14 275,06 €
9343			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
9344	3 143 909,85 €		0,00 €	0,00€	3 143 909,85 €	0,00€
935	72 322,97 €		0,00 €	0,00€	72 322,97 €	0,00€
936			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
937	-27 214,23 €	-821,33 €	0,00 €	0,00€	-27 214,23 €	-821,33 €
938			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
940			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
941		372 629,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	372 629,00 €
942		-364 282,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	-364 282,00 €
943			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
944			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
945			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
946			0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
947		0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
952					0,00€	0,00€
953	26 223,44 €		0,00 €	0,00€	26 223,44 €	0,00€
TOTAL	5 828 709,21 €	5 854 932,65 €	0,00 €	0,00€	5 828 709,21 €	5 854 932,65 €



2) Section d'investissement

	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions finales	
Chapitre	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001		1 671 272,19 €	0,00€	0,00€	0,00€	1 671 272,19 €
900	1 132 352,87 €	20 300,00 €	0,00 €	0,00€	1 132 352,87 €	20 300,00 €
902	407 808,31 €		0,00 €	0,00€	407 808,31 €	0,00€
903	1 500 041,05 €		0,00 €	0,00€	1 500 041,05 €	0,00€
904	1 180 881,23 €		0,00 €	0,00€	1 180 881,23 €	0,00€
905	133 570,80 €		0,00 €	0,00€	133 570,80 €	0,00€
906	1 606,50 €		0,00 €	0,00€	1 606,50 €	0,00€
907	-6 500,00 €		0,00 €	0,00€	-6 500,00 €	0,00€
908	-1 295 000,00 €	1 016,75 €	0,00 €	0,00€	-1 295 000,00 €	1 016,75 €
922		1 335 948,38 €	0,00 €	0,00€	0,00€	1 335 948,38 €
923			0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
925	16 684 332,68 €	16 684 332,68 €	0,00 €	0,00€	16 684 332,68 €	16 684332,68 €
926	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
951		26 223,44 €	0,00 €	0,00€	0,00€	26 223,44 €
954			0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL	3 054 760,76 €	3 028 537,32 €	0,00 €	0,00 €	3 054 760,76 €	3 028 537,32 €

Au total:

Dépenses : 8 883 469,97 € Recettes : 8 883 469,97 €

La Décision modificative n° 2 s'élève en dépenses et en recettes (report compris et, hors mouvement d'ordre) à : 8 883 469,97 €.

Les Budgets annexes sont sans changement et s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon : 71 129,00 €
Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche : 424 566,08 €
Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille : 1 334 042,51 €
Budget annexe du Pôle Archéologique : 66 343,85 €
Budget annexe de la ZID de l'Omois : 586 786,04 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 101

Reversement de trop perçu sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques de 2018

* Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 101,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre),

Décide de ratifier l'inscription suivante en dépenses : Chapitre 930 :

944 363 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:14 Référence : db1d5c39408c9ba3ba3b2c573dc15c379c32179c



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 102 Dépenses de Personnel

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 102,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants :

En dépenses:

Chapitre 930: + 327 423 €
 Chapitre 932: - 20 000 €
 Chapitre 934: + 123 000 €

En recettes:

- Chapitre 930 : + 48 091 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: M. CARREAU, M. SEBASTIJAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150

Proposition d'admission en non-valeur et en créances éteintes de diverses créances

* Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 5ème, 6ème et 7ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Décide d'admettre en non-valeur les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :
 - . 95 332,04 € sur le Budget du Département ;
 - . 1 010,82 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :
 - . 350 € sur le budget de l'Espace muséographique de la Caverne du Dragon ;



- Décide d'admettre en créances éteintes les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :
 - . 25 511 € sur le Budget du Département ;
- . 1 560,78 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:07 Référence : 1130c346e98253f5ededdeb7212bca8ca7b631db



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: M. CARREAU, M. SEBASTIJAN

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 151

Agence France Locale Société Territoriale (AFL-ST) - rapport annuel 2018

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte, au titre de la qualité d'actionnaire du Département, de la communication du rapport annuel 2018 de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:47 Référence : 3a267f0bc68fac964ff2c30dab08cbc5228873b7



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: M. CARREAU

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 152

Représentation du Département de l'Aisne au sein de l'EHPAD La Maison d'Harcourt à HARCOURT

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15.

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation du représentant du Département de l'Aisne au Conseil d'administration de l'EHPAD La Maison d'Harcourt à HARCOURT :

Une seule candidature, celle de M. Georges FOURRE, est présentée.



Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination de M. Georges FOURRE en qualité de représentant du Département de l'Aisne au Conseil d'administration de l'EHPAD La Maison d'Harcourt à HARCOURT (27800) prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:20 Référence : 3a5a014df5328ee4cfacc6193983566ae5468499



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD. M. PIGONI. A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: M. CARREAU

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 153 Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur M. Michel POTELET)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (18 abstentions),

Décide de créer les postes suivants par suppressions :

Direction informatique

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

Direction des Bâtiments

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe par suppression d'un poste emploi avenir :
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.



Collège

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement ;
- création d'un poste d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

- création d'un poste de bibliothècaire territorial par suppression d'un poste d'assistant social éducatif de 1^{ère} classe.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe ;
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'assistant social éducatif de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de moniteur éducateur et intervenant familial :
- création d'un poste de sage-femme de classe normale par suppression d'un poste de sage-femme hors classe ;
- création d'un poste de rédacteur par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Pilotage des Territoires

- création d'un poste d'assistant social éducatif de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'assistant social éducatif de 1^{ère} classe ;
- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale ;
- création de deux postes de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'assistant social éducatif de 1^{ère} classe et d'un poste d'assistant social éducatif de 2^{ème} classe.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

Agence d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Au titre de l'avancement de grade pour l'année 2019

Filière administrative

- création de trois postes d'attaché territorial principal par suppression de trois postes d'attaché territorial :
- création de neuf postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression de neuf postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- création de onze postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de onze postes d'adjoint administratif territorial.



Filière technique

- création de quatre postes d'ingénieur territorial principal par suppression de quatre postes d'ingénieur territorial ;
- création de quatre postes d'agent de maîtrise territorial principal par suppression de quatre postes d'agent de maîtrise territorial ;
- création de vingt postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par suppression de vingt postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- création de dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de dix-huit postes d'adjoint technique territorial ;
- création de trente-deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement par suppression de trente-deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;
- création de dix-sept postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression de dix-sept postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

Filière médico-sociale

- création d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif supérieur par suppression d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif ;
- création de quarante-trois postes d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle par suppression de quarante-trois postes d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe ;
- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 2ème classe ;
- création de deux postes d'infirmière en soins généraux territoriale hors classe par suppression de deux postes d'infirmière en soins généraux territoriale de classe supérieure ;
- création de trois postes de puéricultrice territoriale hors classe par suppression de trois postes de puéricultrice territoriale de classe supérieure ;
- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2^{ème} classe ;
- création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle par suppression d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe.

Filière culturelle

- création de quatre postes d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de quatre postes d'adjoint du patrimoine territorial.

Filière médico-technique

- création de deux postes de technicien paramédical territorial de classe supérieure par suppression de deux postes de technicien paramédical territorial de classe normale.

Au titre de la promotion interne pour l'année 2019

Filière administrative

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe ;
- création de trois postes de rédacteur territorial par suppression de trois postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Filière technique

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe ;
- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal ;



- création de vingt-sept postes d'agent de maîtrise territorial par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, de onze postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, de six postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement et de sept postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement.

Filière culturelle

- création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 2^{ème} classe.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 08:30:12 Référence : 7fe4fe0ab672620b4c9c16e2698470bf6f84e16b Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD154_10282-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: A. TUJEK

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 154

Avis sur le projet arrêté de Schéma Régional d'Aménagement, de **Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions),

Emet un avis favorable au projet de SRADDET et de ses documents d'accompagnement, tout en émettant les réserves ou demandes de prise en compte attachées aux objectifs suivants:

B – Affirmer un positionnement de hub logistique :

- Répertorier la ligne ferroviaire LA FERTE-MILON FISMES comme « axe de fret ferroviaire secondaire »,
- Mettre davantage en avant le réseau routier, qui représente aujourd'hui quasiment 80% du transport de marchandises.
- Réaffirmer la liste des Routes Départementales devant être inscrites dans le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR),



- Et, d'ores et déjà, solliciter un cofinancement de la Région pour :
 - 1) l'aménagement de la rocade de Villers-Cotterêts,
 - 2) les aménagements de sécurité et d'amélioration de la fluidité de la RD1,
 - 3) les aménagements de sécurité et d'amélioration de la fluidité de la RD1044.

E – Garantir un système de transport fiable et attractif :

- Compléter la rédaction du levier « accompagner les expérimentations et innovations en matière de mobilité dans les territoires peu denses » par l'exemple des véhicules autonomes pour lequel le Département de l'Aisne souhaite s'impliquer,
- Mentionner les schémas régionaux et départementaux des véloroutes et voies vertes,
- Réaffirmer le maintien des services ferroviaires existants,
- Prévoir les connexions avec le Grand Paris Express.

F – Favoriser un aménagement équilibré des territoires :

- Chiffrer l'objectif de réduction du parc de logements privés potentiellement indignes
- Prendre en compte la question de la vulnérabilité de la biodiversité au changement climatique
- Mentionner et impliquer les Départements qui portent des Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique (SDAN) et le cas échéant, des Schémas de Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN)

G – Encourager la sobriété et organiser les transitions :

- Intégrer un objectif de réhabilitation du parc de logements construits après 1975 en raison d'une règlementation moins exigeante qu'actuellement,
- Créer un observatoire de l'éolien, dans chaque département associant les acteurs concernés, les maires et le Département. En parallèle, le Département demandera à l'Etat de surseoir durant une période d'au moins deux années à tout projet qui n'aurait pas fait l'objet d'une concertation au sein de l'observatoire départemental, et d'un accord avec les collectivités concernées.
- Instaurer des critères suivants, en lien avec les données patrimoniales utilisées pour construire le projet de schéma régional Climat, Air, Energie de l'ex Région Picardie applicable pour la période 2020-2050 :
- une distance d'implantation, éloignement des habitations, égale à dix fois la hauteur des mâts, et en évitement des rayons de soleil produisant un effet stroboscopique,
- aucune covisibilité avec un monument classé ou inscrit et/ou un périmètre de 20 kms, et des sites mémoriels,
- une distance avec une route de 5 fois la hauteur d'un mât afin d'éviter la projection en cas de glace ou de bris accidentel,
- aucune implantation dans les zones classées ZNIEFF ou Natura 2000 et dans sa périphérie (distance à définir).
- aucune implantation dans un massif forestier d'intérêt faunistisque à cause du dérangement occasionné,



- aucune implantation en bordure de reliefs significatifs repris dans les différentes études dont l'atlas paysager du département de l'Aisne,
- de s'appuyer notamment, pour l'étude des projets validés par le Préfet mais en cours de conception, qui seraient à étudier par la nouvelle commission départementale, sur les éléments cartographiques du projet de Schéma régional Climat, Air, Energie de l'ex Région Picardie 2020-2050 (en annexe au rapport).
- A défaut de pouvoir insérer juridiquement ces différentes préconisations, le Schéma Régional de Développement Eolien devrait être, a minima, remis en œuvre pour servir de référence pour l'étude des projets d'implantation.

H – Valoriser les cadres de vie et la nature régionale :

- Prévoir une échéance à 2030 pour l'objectif « Garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et œuvrer à la reconquête des chemins ruraux »,
- Prendre en compte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR),
- Mieux prendre en compte les Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 08:29:37 Référence : d6abf3bf52a4a8a639c2f0fb109d8725e50c5fd4



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 201

Enseignement
* Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201,

Vu les conclusions de la 2ème commission, (Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accepte de porter le quota de journées enfants (J/E) subventionnables de 1 600 à 2 119, dans le cadre de l'organisation de classes de découverte de mer, de neige ou de montagne pour l'année scolaire 2018-2019 par l'Association Education Jeunesse Aisne au profit des collégiens de l'Aisne ;
- 2) Acte que le reliquat de 5 191,40 € affecté aux dasses de fondamentaux sera utilisé pour financer en partie cette participation complémentaire ;
- 3) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépenses

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Hors Autorisation d'Engagement

14 884,32 €



En recettes

Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Hors Autorisation d'Engagement

3 011 €;

4) Autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention passée avec EJ'N pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:02 Référence : 8d844570239a0a11c194d3508e6893e5c80c1609



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 202

Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année universitaire 2019-2020 # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 202,

Vu les conclusions de la 2ème commission, (Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le règlement de la bourse départementale aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2019-2020 tel qu'il est joint en annexe au rapport du Président :
- Ratifie l'inscription du crédit suivant :

En dépenses

Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

410 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Tarification 2020 de la restauration et de l'hébergement * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission, (Rapporteur M. Frédéric VANIER)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- Fixe les tarifs de la restauration scolaire dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré de l'Aisne, à compter du 1er janvier 2020, comme suit:
 - * Collégien demi-pensionnaire occasionnel (1 à 2 repas par semaine) : 3,65 € par repas
 - * Collégien demi-pensionnaire régulier (3 repas et plus par semaine) : 3,35 € par repas
 - * Agents du Département : 3,10 € par repas
 - * Contrats aidés et agents de catégorie C : 3,35 € par repas
 - * Autres agents du Ministère de l'Education Nationale : 5,30 € par repas
 - * Hôtes de passage et personnes extérieures : 7,74 € par repas
 - * Chefs de cuisine : gratuité du repas ;



- Arrête les cas de réfaction suivants pour le tarif demi-pensionnaire régulier au forfait :
 - * réfaction lors des absences des élèves pour maladie, stage, voyage, à partir de 4 jours consécutifs :
 - * réfaction à partir du 4^{ème} jour pour les élèves dont le transport scolaire a été annulé audelà de 3 jours consécutifs;
 - * réfaction pour les collégiens qui bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps pour intégrer des périodes régulières de stage, sur un ou plusieurs jours de la semaine et tout au long de l'année scolaire, réfaction à partir de 4 jours d'absence non consécutifs ;
- Arrête le prix des repas vendus, à compter du 1^{er} janvier 2020, par les collèges aux communes ou regroupements de communes à :
 - * 3,35 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes a fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration,
 - * 6,01 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes n'a pas fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration ;
- Fixe, à compter du 1er janvier 2020, le tarif de l'hébergement à :
 - * 8 € par jour aux collèges de LA FERE et de VERVINS, se décomposant comme suit :

* petit-déjeuner : 1,10 €

* déjeuner : 3,35 €

* goûter : 0,45 €

* dîner : 3,10 €

* nuitée : 0 € :

- Détermine le taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement dans les fourchettes de taux suivantes :
 - * 10 à 15 % des recettes de la restauration.
 - * 30 à 35 % des recettes de l'hébergement ;
- Arrête, dans le cadre de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement, le taux de contribution des usagers aux charges communes à 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour les établissements dotés d'une cuisine autonome, ou au taux arrêté par convention pour les établissements dotés d'une cuisine satellite à une cuisine centrale ou d'une cuisine gérée par un regroupement de communes, en rappelant que cette contribution sera déduite de la Dotation Globale de Fonctionnement versée annuellement aux collèges de l'Aisne ;
- Arrête le taux de contribution des usagers aux charges de personnels à 17 % des recettes de la pension et de la demi-pension sachant que cette contribution sera reversée au Département par les collèges en trois fois au cours de l'année 2020.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 251

Participation départementale aux séjours éducatifs organisés pour les collégiens de l'Aisne - Campagne 2019-2020

* Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission, (Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux de l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2019-2020 :
- 72 561,32 € le montant de l'enveloppe départementale réservée aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par l'association EJ'N, selon le barème ci-après :
- 32,88 € par journée et par enfant pour les séjours en classe de découverte de mer, de neige ou de montagne d'une durée comprise entre 5 et 11 jours inclus (2 119 journées enfants).
- 20,20 € par journée et par enfant pour les séjours en classes de fondamentaux à SORBAIS, d'une durée de 2 à 5 jours inclus (143 journées enfants).



Le versement de la subvention interviendra après la signature de la convention entre l'association EJ'N et le Département par acompte au fur et à mesure de la transmission des décomptes de réalisation des classes ;

- 2) Fixe pour les classes d'intégration de la Ligue de l'Enseignement Fédération de l'Aisne au profit des collégiens de l'Aisne pour la campagne 2019-2020 à :
- 8 250 € le montant de l'enveloppe départementale réservée aux classes d'intégration pour l'organisation par la ligue de l'enseignement, selon le barème ci-après :
- 13,75 € par journée et par enfant pour l'organisation de 600 journées enfants en classe de découverte pour le premier degré et en classes d'intégration pour les élèves de 6ème sous forme de séjours de 2 à 3 jours sur les différents sites du département (NAMPTEUIL-SOUS-MURET, la ferme du château à MONAMPTEUIL, SORBAIS, SAINT-MICHEL-EN-THIERACHE, la ferme du ru Chailly à FOSSOY et Cap'Aisne à CHAMOUILLE);

Le versement interviendra en trois échéances : 30% à la signature de la convention, 30% au vu d'une situation intermédiaire des séjours réalisés ou réservés et le solde sur présentation des justificatifs ;

- 3) Fixe pour les classes de découverte du Syndicat mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2019-2020 :
- 11 522 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes de découverte pour l'organisation par le syndicat mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre selon le barème suivant : 14 € par journée et par enfant pour les séjours en classes de découverte pour 823 journées enfants subventionnables.

L'individualisation sera faite en Commission permanente du Conseil départemental sur justificatifs pour les classes de découverte au profit des collèges concernés ;

4) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) et la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:09 Référence : 3bc692182377289ba5b7bd713f6a82a717fa5bf8 Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD252_10236-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 252

Accompagnement social des familles axonaises - Aide aux activités périscolaires dans l'enseignement du premier degré pour l'année scolaire 2019-2020 # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 252,

Vu les conclusions de la 2ème commission. (Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Décide de la reconduction du régime d'aide pour faciliter l'accès aux séjours éducatifs scolaires dans le 1er degré, des familles modestes, domiciliées dans l'Aisne, pour l'année scolaire 2019-2020:

2/ Fixe le montant de l'aide :

- * pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est inférieur ou égal à 700 €, à 16 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 32 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,
- * pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est supérieur à 700 € et inférieur ou égal à 1 400 €, à 12 € par jour de sépur éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 28 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées ; 33



Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par le directeur d'école et dûment rempli, indiquant le nombre de jours et de nuitées facturés et acquittés pour le séjour ; qu'exceptionnellement et sous certaines conditions, l'aide pourra être versée directement à l'école (via la coopérative scolaire) ; que l'aide sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation du séjour éducatif et que le montant de l'aide versé ne pourra pas être supérieur au montant facturé à la famille sur le séjour éducatif concerné ;

3/ Fixe la date limite de dépôt des dossiers pour l'année scolaire 2019-2020 au 16 septembre 2020.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:22 Référence : 999c7a553e881bf8c9fe1e3795471686cf5bec94



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 253

Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et des EPCI

Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 253,

Vu les conclusions de la 2ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue aux associations et EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;
- 2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, articles 65748 et 657348 ;



- 3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :
- 33 725 € au chapitre 933, article 65748,
- 42 820 € au chapitre 933, article 657348.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:56 Référence : f820f694fbc89d50ad8704a22da03bcb7cfbdce6



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, J.L. LANOUILH. C. MOUFLARD. M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 301

Ajustement des prévisions d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 301,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur M. Jean-Pierre BONIFACE)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les propositions du Président relatives au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

En dépenses :

Chapitre 936 – Action économique	+ 27 600,00 €
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 78 646,34 €
Chapitre 953 – Virement à la section d'investissement (dépenses)	+ 50 119,01 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investisement reporté	+ 318 319,74 €



En recettes:

Chapitre 936 – Action économique Chapitre 906 – Action économique

Chapitre 951 – Virement de la section de fonctionnement (recettes)

Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières

+ 156 365,35 €

+ 93 596,87 €

+ 50 119,01 €

+ 174 603,86 €

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:01 Référence : 62d5982f4beb8b350db611ad4e639f48b0a14df6



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 302

Politique départementale de soutien au domaine du Tourisme # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 302,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie l'Autorisation de Programme suivante, ouverte au chapitre 906 - Action économique :

SCHEMTOURI 2019-1

+720 000 €

Celle-ci est portée à 920 000 €;

2) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2019-1 tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 303

Intervention dans le domaine du logement - Décision modificative n° 2 # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Minore les Autorisations de Programme ouvertes au Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat ainsi qu'il suit :

Programme 05SDASH – Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat AP 2015/1 - 10 134,00

AP 2015/1 - 10 134,00 €
AP 2017/1 - 3 002.00 €

AP 2018/1 - 34 480,00 €

Programme 08 POLLOG – Logements intermédiaires pour personnes âgées
AP 2015/2 - 15 672,00 €

Programme 09PIGENERG – PIG Habitat Indigne/Précarité Energétique/Autonomie AP 2018/1 - 22 186,00 €



Programme 12AVANCPIG – Avances remboursables – Prêts à taux 0 AP 2017/1 - 18 307,00 € AP 2018/1 - 39 915,00 €

Programme 30/72DISTR – Dispositif transitoire API AP 2018/1

- 41 407,00 €

TOTAL minoration d'AP – Chapitre 905

- 185 103,00 €

2/ Ratifie les inscriptions des Crédits de Paiement suivantes :

En dépenses :

Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat

CP/AP 05SDASH 2017/1 Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habita	t 5	000,00€
CP/AP 05SDASH 2018/1 Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habita	t 6	138,00 €
CP/AP 05SDASH 2019/1 Subvention Départementale pour l'Amélioration Sanitaire de l'Habita	t - 15	000,00€
CP/AP 08POLLOG 2013/1 « Ma Maison dans l'Aisne »		000,00€
CP/AP 08POLLOG 2014/2 « Ma Maison dans l'Aisne »		000,00€
CP/AP 08POLLOG 2017/2 « Ma Maison dans l'Aisne »		000,00€
CP/AP 08POLLOG 2015/2 Logements intermédiaires pour personnes âgées		906,60€
CP/AP 08POLLOG 2016/2 Logements intermédiaires pour personnes âgées		000,00€
CP/AP 08POLLOG 2017/1 Logements intermédiaires pour personnes âgées		000,00€
CP/AP 09PIGENERG 2018/1 Programme d'Intérêt Général (PIG)		040,90 €
CP/AP 12AVANCPIG 2017/1 Avances remboursables – Prêts à taux 0		307,00 €
CP/AP 12AVANCPIG 2018/1 Avances remboursables – Prêts à taux 0		667,60 €
CP/AP 12CREALOG 2013/1 Création de logements locatifs sociaux		414,91 €
CP/AP 12CREALOG 2014/1 Création de logements locatifs sociaux		320,00 €
CP/AP 12CREALOG 2015/1 Création de logements locatifs sociaux		867,87 €
CP/AP 12CREALOG 2016/1 Création de logements locatifs sociaux		408,88€
CP/AP 12CREALOG 2017/1 Création de logements locatifs sociaux		000,00€
CP/AP 16ACAMLOCO 2017/1 Acquisition-amélioration de logements communaux		000,00€
CP/AP 30/72DISTR 2019/1 Dispositif transitoire API	- 10	000,00€

TOTAL Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat

0 €

3/ Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:45 Référence : 2c261cd37e61bdd266c364abc983b2fd25da1da2



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 350

Association du Département à une charte de concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la Charte, au titre des institutionnels, sur la concertation et le dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France, annexée au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 351

Augmentation des tarifs du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche pour l'année 2020

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'appliquer une augmentation de 3% de la grille tarifaire des prestations réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche à compter du 1^{er} janvier 2020, hormis les tarifs relatifs à l'immuno-sérologie qui, compte tenu de la prophylaxie, entreront en application à compter du 1^{er} mai 2020.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 352

Plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2019

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 352,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2019 joint en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD353_10299-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 353

Ville de CHATEAU-THIERRY - Musée Jean de la Fontaine : Financement de la maîtrise d'oeuvre et de la première phase de travaux

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 353.

Vu les conclusions de la 3ème commission. (Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Alloue, au titre du Schéma Départemental de Développement Touristique, une subvention de 389 302,25 €, sur une dépense subventionnable hors taxes de 1 557 209 €, à la Ville de CHATEAU-THIERRY, pour l'opération suivante : Musée Jean de La Fontaine : Maîtrise d'œuvre et première phase de travaux - aménagement de l'accueil du musée et mise en accessibilité;
- 2) Prend acte que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2019-1 ouverte au chapitre 906 - Action économique, du Budget départemental;



3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'arrêté de subvention qui sera adressé à la Ville de CHATEAU-THIERRY.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:47 Référence : 1b80f33a82ff1aec1416dacb483add7b23ae50e1



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 401

Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales Dépenses et recettes d'investissement

* Dépenses propres

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 401,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les mouvements de crédits suivants :

Chapitre 908 - Transports en dépenses :

AP 2019 : - 183 455,00 €, AP 2018 : + 183 455,00 €,

Chapitre 908 - Transports en recettes :

AP 2019 : + 1016,75 €,

Chapitre 925 – Opérations patrimoniales pour ordre en dépenses :

AP 2019 : + 100 000,00 €,



<u>Chapitre 925 – Opérations patrimoniales</u> pour ordre en recettes: AP 2019 :

+ 100 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:33 Référence : 7f31ae17f9a7eadac223cdd9373180f98dd4c8ba



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 402

Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Dépenses et recettes d'investissement # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 402,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les mouvements de crédits suivants :

Chapitre 908 - Transports:

AP 2019 : -1 308 567,24 €, AP 2015 : + 13 567,24 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 403

Gestion Patrimoniale : dépenses d'investissement
* Dépenses propres

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 403,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Décide de ratifier l'inscription des dépenses d'investissement ci-après :

Dépenses:

Chapitre 900 - Services généraux :

3 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 404

Travaux dans les Etablissements Publics d'Enseignement du premier cycle du second degré

* Dépenses propres

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 404,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

Chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 50 000,00 €;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Equipement des bâtiments abritant les collèges 22/221/EQUI – 2018-1" est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 405

Travaux dans les bâtiments départementaux hors collèges -Ajustement de crédits * Dépenses propres

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 405,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

EN DEPENSES

Chapitre 900 – Services généraux :	- 29 700,00 €,
Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	- 70 000,00 €,
Chapitre 925 – Opérations patrimoniales :	66 088,19 €,

EN RECETTES

Chapitre 900 – Services généraux :	20 300,00 €,
Chapitre 925 – Opérations patrimoniales :	66 088,19 € ;



- 2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Equipement des bâtiments administratifs 22/0EQUIBA - 2018-1" est jointe aux documents budgétaires;
- 3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "PPP Archives 15PPPARCHI - 2015-1", pour la partie mobilier et matériel technique, est jointe aux documents budgétaires ;
- 4) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à l'Autorisation de Programme "Achat de véhicules 22/0VEHICU – 2018-1" est jointe aux documents budgétaires ;
- 5) Décide d'autoriser le mouvement d'ordre de 66 088,19 € correspondant à la régularisation des conventions d'avance versées à l'UGAP pour l'achat de véhicules en 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX Ce document a été signé électroniquement... sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:50 Référence: 4e7abbc2e314e2991c09713e7b89d4bd4837e9e1



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 450

Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Individualisation des opérations des enveloppes cantonales du dispositif Aisne Partenariat Voirie

Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2019 de l'enveloppe cantonale du dispositif APV, pour un montant total de 4 952 386,06 € décomposé comme suit :

- Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	:	151 642,05 €,
- Canton de CHATEAU-THIERRY	:	174 652,10 €,
- Canton de CHAUNY	:	156 880,22 €,
- Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	:	348 647,19 €
 Canton de FERE-EN-TARDENOIS 	:	343 528,87 €,
- Canton de GUIGNICOURT	:	280 431,46 €,
- Canton de GUISE	:	271 536,29 ₅ €,



- Canton d'HIRSON	:	366 770,25 €,
- Canton de LAON-1	:	200 331,48 €,
- Canton de LAON-2	:	177 256,25 €,
- Canton de MARLE	:	306 042,87 €,
- Canton de RIBEMONT	:	227 665,17 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN-1	:	107 613,46 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN-2	:	53 524,35 €,
- Canton de SAINT-QUENTIN-3	:	109 229,76 €,
- Canton de SOISSONS-1	:	179 632,36 €,
- Canton de SOISSONS-2	:	241 311,90 €,
- Canton de TERGNIER	:	176 834,40 €,
- Canton de VERVINS	:	417 386,29 €,
- Canton de VIC-SUR-AISNE	:	283 161,02 €,
- Canton de VILLERS-COTTERETS	:	378 308,32 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:34 Référence : db0603d62cd35a85f89e5d43ac29bca9ea9fa98b



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 451

Transports - Voirie - Fonds routiers aux tiers - Individualisation des opérations de l'enveloppe départementale du dispositif Aisne Partenariat Voirie # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 451,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2019 de l'enveloppe départementale du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV), pour un montant total de 2 191 010,34 € décomposé comme suit :

- Ouvrages d'art : 284 208,82 €, - Traverses d'agglomérations : 1 292 190,27 €, - Dégâts d'intempéries : 54 036,00 €,



- Subventions des intercommunalités

- Aménagement de sécurité :

228 588,40 €, 331 986,85 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:37 Référence : e86ead0feed7a46d6ed23c2a504d867f55280e7d



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 452

Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 452,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retenir au titre de la répartition du produit des amendes de police, le programme 2019 figurant en annexe au rapport du Président, soit 26 opérations pour un montant de 412 812,48 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 453

Convention avec la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry et SNCF Réseau relative au financement des études et travaux de régénération de la section de ligne LA FERTE-MILON à FISMES # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 453,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre, 18 abstentions),

- Approuve la passation de la convention relative au financement des études et travaux de régénération de la section de ligne LA FERTE-MILON à FISMES ;
- Prend acte du montant de la participation globale du Département qui s'élève à un montant de 2,4 millions euros imputée sur le chapitre 908 Transports ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention relative au financement des études et travaux de régénération de la section de ligne LA FERTE-MILON à FISMES, sous réserve de la signature préalable de la convention engageant les industriels et SNCF réseau à assurer le financement de la maintenance courante de la voie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:51 Référence : b9952af92d65787dbbe3c0e6508394b4a5033f95



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 454

Demande de subvention pour les travaux de restauration des vestiges de l'Abbaye de Vauclair (tranches optionnelles 1 et 2)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 454,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 8ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter auprès de l'Etat une subvention pour les tranches optionnelles 1 et 2 des travaux de restauration des vestiges de l'Abbaye de VAUCLAIR;



2) Approuve le plan de financement suivant de cette opération :

Montant HT Travaux + Maîtrise d'œuvre : 140 476,12 €, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 56 190,45 €, Département : 84 285,67 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:03 Référence : b56e7f14d28ab47a3ea6f2e82704deadd8ec32c3



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 455

Approbation du rapport annuel de la Délégation de Service Public pour la fourniture de chaleur sur le pôle d'excellence de la ZAC du Griffon à LAON

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 455,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel de la Société ENGIE / COFELY en sa qualité de délégataire de la Délégation de Service Public dite de la chaufferie de la ZAC du Griffon.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI. A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 456

Gestion patrimoniale : Cession immobilière à TERGNIER

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 456,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide, après consultation du service de France Domaine, de céder à la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, un immeuble sis à TERGNIER (02700) impasse Jules Verne, édifié sur un terrain cadastré section AM n° 637 pour 5 a 31 ca, AM n° 643 pour 46 ca, AM n° 644 pour 6 a 32 ca et AM n° 647 pour 4 a 88 ca, soit une surface totale de 16 a 97 ca, pour un prix de 200 000 €, les recettes étant inscrites au chapitre 954 - Produit des cessions d'immobilisations ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de cession en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge de l'acquéreur ;



3) Autorise le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'autorité compétente les procédures administratives en application de la règlementation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:10 Référence : fa6e22aa1975984364f87adacc141ebac327e8f9



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: —

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 501

Intervention du Département relevant du domaine du Sport # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 501,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **Mme Colette BLERIOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Adopte les ajustements des échéanciers de Crédits de Paiement, au chapitre 903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs des Autorisations de Programme 2018/1 et 2019/1 Acquisition équipement pédagogique des comités et des clubs sportifs, tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires ;
- 2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivant :

En dépenses

Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sur Autorisation de Programme 2018/1 Sur Autorisation de Programme 2019/1

153 062 € 40 000 € :



3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:30 Référence : 3e765e4f09881bff6e37fedfbb328df88b056cfd



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 502

Intervention du Département dans le domaine de la Culture * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 502,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

Budget annexe du Pôle archéologique :

En dépenses :

Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : - 16 219,42 €
Chapitre 930 - Services généraux : + 8 000,00 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs: + 8 219,42 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : + 48 990,03 €

En recettes:

Chapitre 930 - Services généraux : + 2 512,89 €
Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : + 38 257,72 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 25 573,24 € ;



Budget annexe du pôle Chemin des Dames :

En dépenses :

Chapitre 930 - Services généraux : + 12 000,00 € + 16 000,00 € Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : + 21 564,60 €;

En recettes:

Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : + 49 564,40 € ;

2) Minore de 831,60 € l'Autorisation d'Engagement 2016/1 COMMEMO au chapitre 933 -Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;

Clôt les Autorisations d'Engagement 2016/1 et 2016/2 COMMEMO.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Ce document a été signé électroniquement..

sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:43 Référence: 66f6382bfe94e7b6c3a83ed7ea31691d0bd0e5f4



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 503

Intervention du Département dans le domaine de la Culture # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 503,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Ratifie l'inscription, en dépenses, au chapitre 933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs d'un crédit de 37 280 €, au titre des Interventions du Département dans les domaines de la culture, des musées et de la jeunesse ;
- 2) Individualise, sur les crédits disponibles, au chapitre 933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les aides suivantes :

Au titre de la Culture :

- Compagnie Alis de FERE-EN-TARDENOIS	16 500 €
- Compagnie Terres d'Utopie de CHATEAU-THIERRY	3 000 €
- Compagnie la Bigarrure de ROZOY-SUR-SERRE	3 600 €
- Fondation du Patrimoine	8 000 €



Au titre des Musées

- Musée Condorcet à RIBEMONT

4 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:43 Référence : 356fcfc75ba1050135091959fc4d59036b4df9fe



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents: -

Mandats de : J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 504

Bibliothèque départementale de l'Aisne - Dépenses de fonctionnement * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 504,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur M. François RAMPELBERG)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Ouvre, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, les Autorisations d'Engagement suivantes :

- 28 000 € au titre de la réalisation en 2020 de formations à destination du réseau des bibliothèques de l'Aisne,



- 65 000 € au titre de la préparation en 2019 de la programmation de la politique culturelle 2020 de la Bibliothèque départementale,

dont les échéanciers de Crédits de Paiement figurent dans le document budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:31 Référence : 93b759554e7f7b722bd13be2c8254f29c64dac24



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents: F. BONNARD TREVISAN, M. POTELET

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 505

Intervention du Département dans le domaine du Sport # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 505,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **Mme Colette BLERIOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions),

1) Ratifie l'inscription du Crédit de Paiement suivant :

En dépenses

Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loirsirs Hors Autorisation d'Engagement

54 500 €:

- 2) Décide de reconduire les critères relatifs au dispositif départemental d'aide en faveur des manifestations sportives d'intérêt départemental, nationales et internationales en 2019 ;
- 3) Adopte le programme de financement des subventions destinées au fonctionnement des comités sportifs et des associations départementales, tel que détaillé dans l'annexe 1 jointe au rapport du Président ;



4) Alloue au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation de la manifestation et de transmission du bilan financier correspondant :

Moto club de Marle Championnat du monde de side-car cross du 1 et 2 juin 2019 à PLOMION 10 000 €;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions financières et avenants éventuels à intervenir avec les comités et clubs sportifs, dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, ainsi que l'avenant à intervenir à la convention quadriennale 2017-2020 avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 08:30:08 Référence : 513e26fb788d719cc5ce177e724df97be31ca613



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 550

Convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en place d'un Contrat Local pour l'Education Artistique (CLEA) au bénéfice de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le projet de convention pluriannuelle de partenariat dénommée « 100 % culture », 100 % éducation artistique et culturelle au bénéfice de toute la jeunesse de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, en annexe au rapport et autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 551

Aide au titre des manifestations à vocation départementale, d'intérêt inter-cantonal ou cantonal # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission, (Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Individualise, au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, au titre des manifestations à vocation départementale, d'intérêt inter-cantonal ou cantonal, les aides suivantes :

-Ville de VILLERS-COTTERETS – 12ème édition du Festival des arts de la rue 1 600 €

-Ville de FERE-EN-TARDENOIS – Spectacle pyrotechnique au Château de Fère 1 200 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD601_10225-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. C. MOUFLARD, M. PIGONI, F. MARCHIONNI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents: M. POTELET

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 601

Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille Décision modificative n° 2 - Exercice 2019 * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 601,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur Mme Carole DERUY)

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant, du reste de la délibération, le Chapitre 27 : autres immobilisations financières du rapport du Président,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre) s'agissant de la partie faisant l'objet du vote séparé,



A l'unanimité pour le reste de la délibération,

Décide d'adopter la Décision modificative n° 2-2019 de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 08:29:48 Référence : 30d1a06a06b2df5aa5ab01b51cf2b8b4d01d2a40



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, A.M. FOURNIER, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI. C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents: M. POTELET

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 602

Actions en faveur de l'Enfance et de la Famille * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 602,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre),

Ratifie les inscriptions des crédits suivants :

En dépenses : 414 723 € à la rubrique 934 – Santé et action sociale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 603

Intervention du Département dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 603,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Minore, sur le programme 12PDI, les Autorisations d'Engagement ouvertes au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI, ainsi qu'il suit :

AE 2017-1 Appel à projets insertion 2018 AE 2018-2 Actions transversales 2018 - 33 000 €,

- 4571€;

2) Augmente, sur le programme 12PDI, l'Autorisation d'Engagement ouverte au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI, ainsi qu'il suit :

AE 2018-3 Contrats aidés 2019

+ 200 000 €;



3) Ratifie en dépenses les inscriptions de crédits suivants :

Chapitre 934 – Santé et action sociale CP/2018

+ 3 900 €,

Chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI:

Sur Autorisation d'Engagement – Programme 12PDI CP/AE 2017-1 Appel à projets insertion 2018 CP/AE 2018-2 Actions transversales 2018 CP/AE 2018-1 Appel à projets insertion 2019

- 33 000 €,

- 6 971 €, 131 400 €,

Hors Autorisation d'Engagement

- 67 519,15 € ;

- 4) Modifie, pour le programme 12PDI, les échéanciers des Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement AE 2017-1 Appel à projets insertion 2018, AE 2018-1 Appel à projets insertion 2019, 2018-2 Actions transversales 2018, AE 2018-3 Contrats aidés 2019 dont le détail figure dans les documents budgétaires ;
- 5) Accorde, au titre de 2019, un financement de 20 000 € en faveur du Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie (GRIEP), pour le soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne ;
- 6) Individualise, au titre du cofinancement 2018 des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), pour les Ateliers Chantiers d'Insertion Le Chênelet et Les Ateliers de Taux, les participations suivantes :

Le Chênelet 10 838,86 €, Les Ateliers de Taux 9 739,62 € ;

- 7) Décide de financer, au titre de 2019, pour des bénéficiaires du RSA, 80 Contrats Unique d'Insertion Contrats Initiative Emploi (CUI CIE) ;
- 8) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 9344 RSA/Régularisations de RMI ;
- 9) Prend acte des nouvelles orientations de l'appel à projets insertion 2020 selon les axes suivants :
- Axe 1: L'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable / Emploi,
- Axe 2: Les actions pour dynamiser le parcours d'insertion;
- 10) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département :
- la convention à intervenir avec le GRIEP pour le soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne.
- l'avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens signée avec l'Etat le 29 avril 2019 pour le financement de 80 CUI CIE,



- l'avenant à la convention signée le 29 mai 2019 avec Pôle Emploi lui donnant délégation de signature en matière de contrats aidés,
- la convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le versement des aides aux employeurs de CUI CIE.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:28 Référence : d4cb3483b0f93e21cf0ccf76e52dabc7dd679721



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 604

Financement du Revenu de Solidarité Active et des actions d'insertion, d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté * Compétence exclusive

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 604,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie, en dépenses, l'inscription des Crédits de Paiement suivants :

Hors Programme chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI

+ 3 120 000 €;

Sur le Programme 30/420/PAU chapitre 934 – Action sociale

+ 500 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 605

Actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées du Département de l'Aisne # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 605,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide d'augmenter le programme 30/425/MDH de 5 190 000 € à 5 468 409,31 € avec les Crédits de Paiement pour l'année 2019 ;
- 2) Ratifie les inscriptions de crédits d'un montant de :
- En dépense :

278 409,31 € au chapitre 934 – Santé et action sociale,



- En recettes :

278 409,30 € au chapitre 934 – Santé et action sociale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:44 Référence : f11f55e9e363af2ebe67d851134c6b1418969706

Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD606_10258-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 606

Affaires Sociales - Décision modificative n° 2 # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 606,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide la création du Programme 19AIDHEBPH (Aide à l'Hébergement des Personnes porteuses d'un Handicap) et, dans ce Programme, de l'Autorisation de Programme 2019-1;
- 2) Crédite l'Autorisation de Programme 2019-1 du Programme 19AIDHEBPH d'un montant de 150 000 €;
- 3) Décide, pour les Autorisations de Programme 18AIDOMIPA/2018-1, 01AIDHEBPA/2017-1, 18AIDHEBPA/2018-1, 18AIDHEBPA/2019-1 et 19AIDHEBPH/2019-1 de la répartition des Crédits de Paiement selon les échéanciers figurant au rapport du Président :



4) Ratifie les inscriptions de crédits en dépenses suivants :

222 205,60 € au Chapitre 904 – Santé et Action Sociale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:40 Référence : e6ced79b6955263c67bd73cf2e6a6ab13c6fd5e6



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 650

Renouvellement des Conventions relatives au suivi de l'Accueil Familial

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le principe de calcul de la subvention accordée aux services tiers régulateur chargés du suivi de l'accueil familial ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec les services tiers régulateur dans le cadre de l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI. A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 651

Activités Saisonnières - Neutralisation des ressources générées dans le cadre du calcul de l'allocation RSA

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide de la neutralisation des revenus des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) liés aux activités agricoles et viticoles saisonnières (productions végétales), dans le calcul de leur droit RSA, dans la limite de 4 semaines par an soit 140 heures travaillées ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à définir les modalités d'application de la mesure en lien avec les organismes payeurs ;



3) Gage les dépenses correspondantes, sur les crédits inscrits au chapitre 934 - 4 RSA/Régularisation de RMI du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:42 Référence : 86ef425bc8eb80af9341239ffea9f26632f4ef7d Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD701_10185-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, B. FOURNIE-TURQUIN, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 701

Ajustements budgétaires dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement foncier rural, de la randonnée et de la politique énergie climat

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 701,

Vu les conclusions de la 7ème commission. (Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie les Autorisations d'Engagement suivantes :

HTDENSAE 2017-1 - 1 000,00 € **INFOENERGI 2018-1** - 2 710,65 € MILAQUAT 2019-1 133,52 € **SURVEAU 2017-1** - 30 000,00 €:

2) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement en dépenses telle qu'énumérée ci-dessous :

Au chapitre 930:

11PLANCLIM 6 000,00 €

Au Chapitre 935:

HTDENSAE 2019-1 - 7 400,00 € Hors AE 5 922,97g



Au Chapitre 937 : INFOENERGI 2018-1 MILAQUAT 2019-1 SURVEAU 2017-1 21/61SATES 16SATESE Hors AE SDENS 2017-1	- 2 710,65 € 133,52 € - 30 000,00 € - 279,12 € 279,12 € 4 000,00 € 1 362,90 €
Au chapitre 905 : FONDASSAI 2015-1	- 5 564,67 €
Au Chapitre 906 : 12AMENFONC 2012-1	1 606,50 €
Au Chapitre 907 : RANDONNEE 2013-3 RANDONNEE 2015-3 SDENS 2018-1 SDENS 2017-2 SDENS 2016-2	15 000,00 € - 15 000,00 € - 12 500,00 € 2 500,00 € 3 500,00 €;
Ratifie l'inscription du crédit suivant en recettes : Chapitre 937	17 518,11 € - 18 339,44 € ;

- 4) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président;
- 5) Minore l'Autorisation d'Engagement reprise dans le tableau figurant au rapport du Président, préalablement à sa clôture :
 16SUBUNION 2016/1 28 325,88 € ;
- 6) Clôture l'Autorisation d'Engagement 16SUBUNION 2016/1 reprise dans le tableau figurant au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:42 Référence : 7bafda982f752e72c03b5125c76d4c256cf53a27



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 801

Ajustements budgétaires dans les domaines du patrimoine et de la téléphonie mobile

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 801,

Vu les conclusions de la 8ème commission, (Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Modifie l'échéancier des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme 2015/1 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/2 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2017/1 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/5 (Strict entretien), 2017/4 (Strict entretien), 2016/4 (Objets mobiliers), 2017/3 (Objets mobiliers), 2017/1 (Dégâts au patrimoine monumental), 2018/1 (Régimes transitoires), 21/68TELMO (Téléphonie Mobile) dont le détail figure dans le document budgétaire ;
- 2) Minore les Autorisations de Programme suivantes :
- 186,80 € AP 2016/4 Objets mobiliers
- 1 673,97 € AP 2017/3 Objets mobiliers
- 2 918,95 € AP 2017/1 Dégâts au patrimoine monumental
- 4 846,09 € AP 2018/1 Régimes transitoires ;



3) Inscrit en dépenses au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs un crédit de 881 051,29 € sur Autorisations de Programme :

cicult de doi doi,25 e sui Autorisations de l'iogramme.	
01AIDRESTA 2011/1	9 450,00 €
01AIDRESTA 2015/1	99 455,58 €
01AIDRESTA 2016/2	486 758,81 €
01AIDRESTA 2017/1	200 000,00 €
01AIDRESTA 2016/5	7 346,50 €
01AIDRESTA 2017/4	26 247,86 €
01AIDRESTA 2016/4	9 820,30 €
01AIDRESTA 2017/3	18 891,19 €
06INTEMP 2017/1	23 081,05 €

- 4) Inscrit en dépenses au chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 100 000,00 € sur l'Autorisation de Programme 2018/1 14/738TRAN ;
- 5) Inscrit en dépenses, au chapitre 935 Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 18 800,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2018/1 21/68TELMO et un crédit hors Autorisation d'Engagement de 5 000 € ;
- 6) Inscrit en dépenses, au chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat, un crédit de 3 379,47 € sur l'Autorisation de Programme 2009/1 TELMOB3 ;
- 7) Adopte les échéanciers de Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles reprises à la présente délibération tels qu'ils sont joints dans les documents budgétaires et présentés dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:52 Référence : 63a9eebfdce0ce532be45eeb7e4696d84ca73539

Référence technique : 002-220200026-20190701-DEAD802_10241-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI. A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: T. DELEROT, F. GRZEZICZAK

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 802

Ajustements budgétaires dans le domaine des Affaires européennes

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 802,

Vu les conclusions de la 8ème commission, (Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre),

Décide d'abonder l'Autorisation d'Engagement FONDFSE 2019-1 de 20 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:29:05 Référence : 3b205674215e8269b5245c51455a642ca05bb1ec



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, A.M. FOURNIER, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT. F. GRZEZICZAK. I. ITTELET. J.L. LANOUILH. N. LECOULTRE. F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 803

Projet "Pass numérique" au service de l'inclusion numérique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 803,

Vu les conclusions de la 8ème commission, (Rapporteur M. Thomas DUDEBOUT)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1/ Approuve l'engagement du Département dans le dispositif de déploiement du « Pass numérique », dans le cadre du Plan pauvreté et de ses actions en faveur de la lutte contre l'illectronisme:
- 2/ Autorise le Président à répondre à l'appel à projets « Pass numérique » lancé par l'Etat, à engager les démarches nécessaires, à signer tous les documents se référant à cette démarche et à lancer le marché nécessaire à la mise en œuvre de l'action ;
- 3/ Ouvre une Autorisation d'Engagement au chapitre 934 Santé et action sociale, au Programme Plan Pauvreté, AE 2019-1 à hauteur de 50 000 €, dont l'échéancier de paiement figure dans les documents budgétaires ;



4/ Ratifie l'inscription, au chapitre 934 – Santé et action sociale, du Crédit de Paiement 2019 d'un montant de 20 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:59 Référence : 33c3754e775e46d7c2e4d24616dd9601e9e134ed



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 850

Aisne Partenariat Investissement (API) - Soutien au développement des collectivités territoriales

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Considérant qu'il convient de remplacer au paragraphe III – ADAPTATION DU REGLEMENT, alinéa a) redevance incitative par tarification incitative,

Vu l'amendement présenté par le Président du Conseil départemental visant à modifier le projet de délibération du rapport et son annexe ainsi :

- Modifier le point 3) du projet de délibération :
- « 3) Prend acte que la somme de **7 285 965,91** € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme 14/90API ouverte au chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental ; » ;



- Modifier l'annexe II : Projets locaux/canton de VILLERS-COTTERETS :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Taux	Montant de la	Financeur	Taux	Montant de la subvention
				subvention			
Commune de	Création d'une	21 582,55 €	40%	8 633,02 €	DETR	40%	8 633,02 €
VICHEL- NANTEUIL	citerne souple de 120 m3				MO	20%	4 316,51 €

Les totaux figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération s'en trouvent modifiés en conséquence ;

- Modifier en conséquence les éléments du rapport se rapportant à ces modifications en particulier le montant total HT de travaux correspondant aux subventions allouées qui passe à 29 177 157,33 € au lieu de 29 175 857,33 € actuellement.

Sachant que ces modifications sont sans incidence sur le Budget primitif 2019;

Vu les conclusions de la 8^{ème} commission sur le rapport, (Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Vu les conclusions de la 8ème commission sur l'amendement présenté par le Président du Conseil départemental,

(Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement déposé,

Décide à l'unanimité,

1/ d'individualiser, au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement », les subventions sur les opérations désignées dans les annexes I et II jointes à la délibération,

2/ de prendre acte que faute de production avant la demande de premier acompte ou simultanément à celle-ci, par les porteurs de projet des documents suivants : délibération, devis, plan de financement et, dans le cadre de la thématique Incendie, l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la subvention départementale sera annulée,

3/ de prendre acte que la somme de 7 285 965,91 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme 14/90API ouverte au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental,

4/ d'adopter les nouvelles conditions d'aide des projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et Centre de santé communal ou intercommunal, telles que détaillées dans le rapport du Président et reprises dans l'extrait du guide des aides en annexe 3 à la délibération.

5/ de prendre acte de l'application du nouveau régime d'aides des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et Centre de santé communal ou intercommunal pour les projets déposés au titre d'API 2019, une fois rendues exécutoires les nouvelles conditions,



6/ d'adopter les modalités d'attribution de subvention, telles que décrites dans le rapport au paragraphe III.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 08:30:03 Référence : c5e4fc4f02d2d14dbd96c191eee9f50b2e5bc45b



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, I. ITTELET. J.L. LANOUILH. A. MARICOT. C. MOUFLARD. M. PIGONI. F. RAMPELBERG, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: G. FOURRE, F. KARIMET, I. LETRILLART, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : G. FOURRE, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 851

Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : cadre d'orientations

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 851,

Vu les conclusions de la 8ème commission, (Rapporteurs M. Nicolas FRICOTEAUX et M. Pierre-Jean VERZELEN)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : cadre d'orientations.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

YAISNE L'AISNE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

VŒU - MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE A DISPOSITION DES PLUS FRAGILES

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu présenté par le Conseil départemental,

Vu les conclusions de la 1ère Commission, (Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant porté collectivement par l'Assemblée départementale,

Le 17 juin dernier, Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques présentait aux élus locaux la projection du schéma d'évolution, à l'horizon 2022, du réseau départemental des finances publiques.

Lors de cet échange, il a été confirmé que le Ministère des Finances envisageait une importante réorganisation de son fonctionnement consistant à fermer plusieurs Trésoreries de plein exercice, et à installer de nouveaux points de présence pour les agents de la DDFIP. A ce titre, en s'appuyant sur des structures locales (de type « MSAP » par exemple), l'Administration des finances publiques annonce vouloir dédier un « conseiller des collectivités locales » pour chaque intercommunalité de l'Aisne (conseillers qui seront



installés dans les sièges des EPCI), et **souhaite déployer des accueils « de proximité »** (sur rendez-vous) dans les territoires. Au final, cette nouvelle articulation de la DDFIP dans l'Aisne apporterait 37 points de présence locale, contre 20 aujourd'hui, d'après le Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Si les évolutions démographiques, législatives (prélèvement à la source) et technologiques (déclaration en ligne) peuvent rendre nécessaire une évolution du réseau des finances publiques, le Conseil départemental considère comme indispensable et prioritaire que cette réorganisation accorde une place essentielle aux publics les plus fragiles.

Dans le cadre du processus de concertation qu'il a souhaité ouvrir, l'Etat invite notre collectivité à réagir à ses propositions.

En premier lieu, en accord avec l'Union des Maires de l'Aisne qui partage toutes les exigences du présent vœu, le Département réaffirme qu'il place la proximité, la disponibilité, la compétence et la réactivité des agents de la Direction des Finances Publiques au premier rang de ses préoccupations. Ainsi, le Conseil départemental demande à l'Etat que des moyens proportionnés et pérennes, notamment humains, soient consentis au service des Axonais, et que ces moyens soient déployés au cœur d'un maillage territorial équilibré et respectant l'organisation territoriale partagée par ailleurs avec les services de l'Etat (PETR, intercommunalité, ..).

La projection à 2022 du réseau des Finances Publiques laisse apparaître que plusieurs territoires de l'Aisne pourraient voir s'éloigner les services fiscaux de leurs populations comme dans les bassins de Château-Thierry, Chauny, Saint-Quentin,... et s'aggraver ainsi la situation de fragilité de leurs citoyens comme par exemple pour le bassin de Guise Contrairement à la situation actuelle, il n'est pas concevable que notre département ne compte plus que 4 antennes des services fiscaux, et que des territoires axonais soient enfermés dans une zone blanche de services fiscaux.

Afin de contribuer au maintien de services publics en zone rurale, plusieurs collectivités se sont par ailleurs engagées financièrement. Ainsi, si elle était mise en œuvre en l'état, outre la question essentielle de la proximité, la proposition de réorganisation du réseau de la DDFIP à 2022 aurait comme autre conséquence de mettre en difficulté les communes ayant significativement investi dans les locaux accueillant les services fiscaux.

Ceci n'est pas acceptable et le Département demande au Ministère de l'Action et des Comptes Publics qu'une compensation intégrale des communes soit envisagée (perte de loyers, reste à financer des emprunts, etc.).

Pour ce qui concerne les « conseillers collectivités », ceux-ci doivent être des effectifs consolidés et permanents à la seule charge de l'Etat, sans coûts directs ou indirects pour les collectivités locales.

La proximité avec les territoires est un enjeu essentiel aux yeux du Département. A ce titre, nous souhaitons que le Ministère réévalue son projet de réorganisation, notamment sur le volet « accueil de proximité », afin de prendre en compte la nécessité que soient mis en œuvre sur tous les territoires de l'Aisne des « accueils de proximité ».



Ce service, pour lequel l'Etat doit prendre des engagements fermes en termes de pérennité et de disponibilité, est **indispensable pour l'accompagnement des Axonais les plus fragiles**, comme cela peut être le cas par exemple le cas sur les Portes de la Thiérache, ou pour l'accompagnement des territoires dynamiques sur le plan démographique, à l'exemple du bassin de vie de Villers-Cotterêts. A l'heure actuelle, ces deux situations ne sont pas prises en compte dans les hypothèses de réorganisation.

Enfin, le Ministère des Finances a annoncé un vaste processus de « déconcentration de proximité » de ses services. Cette orientation vise à redéployer en principe des services centraux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans ce cadre, ne serait-ce qu'au titre de son effort de maintien de l'emploi public dans les territoires étant par ailleurs déjà en difficulté, le Conseil départemental demande en premier lieu à l'Etat d'implanter d'orienter prioritairement vers l'Aisne ce processus de déconcentration de proximité.

De plus, nous souhaitons que la DGFIP confirme son attention pour l'Aisne en faisant de notre département une vitrine nationale des nouveaux services et de nouveaux métiers issus de la transformation numérique du Ministère des finances (plateforme téléphonique, centre de gestion de la déclaration en ligne ou du suivi du prélèvement à la source).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 18:01:54 Référence : 710373c9ea9c161c0217cfb19d74422365b0a65e

L'AISNE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

VŒU CONTRE L'ACCORD MERCOSUR

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par M. Claude MOUFLARD pour le Groupe Rassemblement National,

Vu les conclusions de la 3ème Commission, (Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu l'avis de la 7ème commission,

Vu le projet de vœu reformulé, présenté par les 3ème et 7ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (40 voix pour, 2 voix contre) :

Le vendredi 28 juin 2019 a été conclu l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR, préparé et négocié depuis des années.

Cet accord est une absurdité écologique, au regard des enjeux climat et biodiversité, au regard des pratiques agricoles qui ne respectent pas la relocalisation de l'alimentation, la santé humaine, le bien-être animal, le monde agricole européen et français.



Par ailleurs, en ouvrant le marché européen à des quotas annuels importants pour le bœuf, les volailles ou encore le sucre, cet accord s'annonce comme un désastre pour les agriculteurs, au premier rang desquels les éleveurs axonais déjà fortement victimes de la crise des cours. Les contreparties annoncées, concernant les fromages européens, les indications géographiques européennes, ou la création d'un mécanisme de sauvegarde temporaire, sont largement insuffisantes et ne compenseront pas les ravages chez nos agriculteurs.

Nous demandons que l'Union européenne assure la qualité et la sécurité alimentaire au sein de son marché continental, pour éviter à l'avenir les scandales sanitaires et pour l'intérêt général des populations européennes.

Cet accord commercial avec le MERCOSUR est donc totalement inacceptable. C'est pourquoi le Conseil départemental de l'Aisne invite la représentation nationale à ne pas le ratifier.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 15/07/2019 à 18:01:55 Référence: b700c15df9fdd5d826589e2c42f7b94a9f7f203a